



PREMIUMSPHERE (le « Compartiment »), un Compartiment du FONDS EDMOND DE ROTHSCHILD (le « Fonds »)

Classe d'actions A EUR (la « Classe ») – LU1082942308

Société de gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : L'objectif d'investissement du Compartiment vise à obtenir une performance supérieure à l'indice MSCI AC World par le biais d'une exposition aux marchés actions internationaux et d'une soigneuse sélection des actions, en particulier dans le secteur des produits de luxe ou des marques ayant une image internationale très forte.

Indice de référence : MSCI AC World (NR), dividendes nets réinvestis

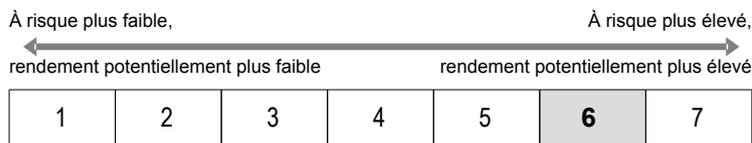
Politique d'investissement : Le Compartiment met en œuvre une stratégie active de sélection de titres (stock-picking), en sélectionnant des titres cotés sur les marchés actions internationaux, en particulier dans le secteur des produits de luxe ou des marques ayant une image internationale très forte, sans restriction de capitalisation ou de zone géographique. Ces investissements représenteront au minimum deux tiers de l'actif net du Compartiment.

En fonction des attentes du Gestionnaire concernant l'évolution des marchés actions, le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de sa Valeur Nette d'Inventaire dans des titres de dette et des Instruments du Marché Monétaire d'émetteurs publics ou équivalents ou d'émetteurs privés négociés sur des marchés internationaux, à des taux fixes et/ou flottants, sans restriction de zone géographique ou d'échéance. Ces instruments, notés au minimum « investment grade » (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est le moins élevé), mais sans limite de durée, sont sélectionnés en fonction de leur rendement attendu.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % sa Valeur Nette d'Inventaire dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou des contrats financiers à terme négociés sur un Marché Réglementé ou un Autre Marché Réglementé, sous réserve des restrictions et des limites énoncées au Chapitre 5, « Restrictions d'investissement », sans rechercher de surexposition.

À des fins de gestion de trésorerie, le Compartiment peut investir dans des titres de dette ou des obligations. De tels instruments, ayant une durée résiduelle inférieure à trois mois sans restriction de répartition entre dette publique et dette privée, émis par des États souverains, des institutions assimilées ou des entités ayant une notation à court terme égale ou supérieure à A2, selon Standard Poor's ou une notation équivalente

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie de risque et de rendement est définie en fonction des données de performance historique et/ou de la limite de risque indiquée dans la politique d'investissement du Compartiment.

La catégorie de risque et de rendement indiquée peut varier dans le temps. La Catégorie 1 ne signifie pas qu'un investissement ne comporte aucun risque.

attribuée par une autre agence de notation indépendante.

Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de son actif net dans des OPCVM, quelle que soit leur classification.

Dans la limite de 100 % de l'actif net, le Compartiment pourra investir dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou des contrats financiers négociés sur un Marché Réglementé ou un Autre Marché Réglementé.

Afin de limiter le risque total de contrepartie d'instruments dérivés négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des garanties en trésorerie qui seront déposées mais ne seront pas réinvesties.

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres contenant des dérivés intégrés. La stratégie utilisée pour l'utilisation des dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les contrats financiers. Cela inclut, sans limitation, des warrants et autres instruments pouvant être considérés comme des actions à dérivés intégrés.

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille et sans dévier des objectifs d'investissement, le Compartiment peut conclure des accords de mise en pension portant sur des titres financiers ou des Instruments du Marché Monétaire, dans la limite de 10 % de son actif net. Les garanties reçues dans le cadre de ces accords de mise en pension feront l'objet d'une décote en fonction du type de titres. Ces garanties peuvent revêtir la forme d'obligations, d'instruments du marché monétaire, d'actions, etc.

La durée de détention recommandée est supérieure à 5 ans

Fréquence d'achat ou de vente de parts : Chaque jour ouvré du Luxembourg et de France, excepté le Vendredi Saint, le 24 décembre (Veille de Noël) et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) pour les ordres reçus par le centralisateur avant 12h30 le « Jour de calcul de la VNI » et traités sur la base de la valeur net d'inventaire du jour.

Affectation du résultat : Capitalisation

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Lorsqu'un niveau d'investissement significatif est réalisé dans des titres de dette.

Risque de liquidité : Les marchés peuvent avoir une liquidité limitée pour certains titres et instruments. Cette liquidité limitée peut s'avérer être un désavantage pour le Compartiment, aussi bien pour la réalisation des cours cotés que pour l'exécution des ordres aux prix souhaités.

Impact de techniques telles que les contrats dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une baisse de l'actif plus importante que la baisse des actifs ou des marchés sous-jacents.

Risque de contrepartie : lorsqu'un fonds est garanti par un nantissement ou est exposé de façon significative à un investissement réalisé par le biais de contrats avec une partie tierce.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir une incidence négative sur la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions sont versés pour couvrir les coûts opérationnels des OPCVM, y compris les frais de commercialisation et de distribution des catégories d'actifs. Ces coûts réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50 %
Frais de sortie	0,00 %

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie, Il se peut néanmoins que vous payez moins dans certains cas.

Frais prélevés par le fonds sur une année*

Frais actuels pour la Catégorie A EUR	2,27 %
---------------------------------------	--------

* Le chiffre indiqué se fonde sur les frais estimés pour la fin de l'exercice clos en mars 2015

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ ou actions d'un autre OPC.

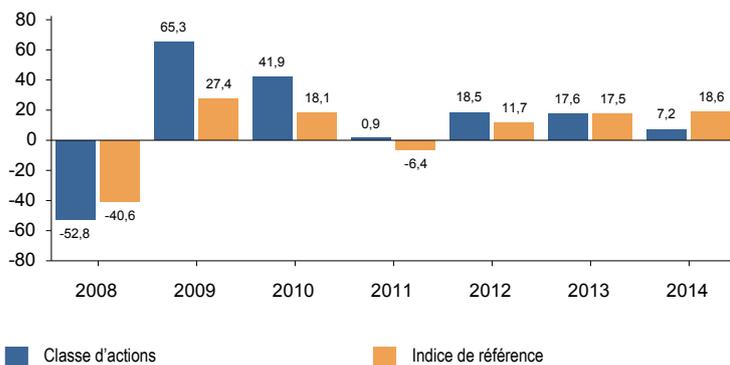
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Méthode : 15 % par an de la surperformance de la Classe par rapport à l'indice de référence MSCI AC World (NR)	0,02 %
---	--------

Pour plus d'informations relatives aux frais, veuillez vous référer à la fiche de données du compartiment dans le prospectus de la SICAV.

PERFORMANCES PASSÉES

Performance annuelle passée pour Premiumsphere Part A EUR en euro (en %)



Date de création de la Classe d'actions : Novembre 2007

Le Compartiment et la Classe ont été créés le 8 octobre 2014 suite à la fusion par absorption de la Classe A du fonds français Edmond de Rothschild Premiumsphere (le « Fonds Absorbé »). Le Compartiment et le Fonds Absorbé ont les mêmes caractéristiques, en particulier en ce qui concerne l'identité de leur gestionnaire, leur structure de frais et de commissions et leur politique d'investissement. Les performances passées présentées ici sont celles de la Classe A du Compartiment Absorbé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts, mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation, ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en euros, avec dividendes nets réinvestis, pour la classe d'actions et l'indice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (EUROPE)

Régime fiscal : Le Fonds est assujéti à la législation fiscale du Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur en fonction de son pays de résidence. Pour plus d'informations, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Des documents plus détaillés sur EDMOND DE ROTHSCHILD FUND, les Compartiments et les Classes d'actions disponibles, tels que le prospectus et les rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement, en version anglaise, auprès du siège social d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), à l'adresse : 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et sur le site Internet www.edrfund.com.

Le cours des actions le plus récent est disponible en ligne sur le site www.groupedr.eu, dans la section « NAV Centre ».

Ce document décrit la Catégorie du Compartiment. Les prospectus et les rapports annuels et semestriels sont préparés pour le Fonds dans son ensemble. Les actifs et les passifs des différents Compartiments sont traités séparément. Les Actionnaires sont autorisés à convertir la totalité ou une partie de leurs actions en actions d'une autre catégorie du Compartiment, ou en actions d'une catégorie identique ou différente d'un autre Compartiment. Pour plus d'informations relatives aux modalités de conversion des actions, veuillez vous référer à la section dédiée du prospectus « Conversion des actions ».

La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le Compartiment et ses actions n'ont pas été enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis et le Fonds ne fera pas de demande d'autorisation d'offre ou de vente d'actions au public conformément aux clauses de l'U.S. Securities Act de 1933. Le Compartiment n'est pas et ne sera pas enregistré conformément aux clauses de l'U.S. Investment Company Act of 1940 et de ses amendements. Les actions de ce Compartiment ne peuvent être proposées et ce document ne peut être distribué aux États-Unis, ni dans d'autres territoires ou possessions ou régions soumises à leur autorité.

Ce fonds est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2015.